

PERSONNES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES

Se poser les bonnes questions

■ **Même si les décideurs et les promoteurs commencent à mieux prendre en compte le vieillissement des personnes handicapées dans les exercices de planification et dans l'évolution des projets d'établissements et services médico-sociaux, les réponses proposées relèvent encore du "saupoudrage". Alors, comment développer une véritable stratégie d'adaptation de l'offre médico-sociale ? Pour y répondre, la CNSA a conduit une concertation avec partenaires institutionnels et acteurs locaux, dont une association gestionnaire de la Drôme et le conseil général de Saône-et-Loire. Retour sur ses enseignements.**

La question du vieillissement des personnes handicapées, avec l'allongement de l'espérance de vie, devient de plus en plus prégnante. Alors "pour éclairer ce phénomène en répondant à l'enjeu de soutien opérationnel des réponses à apporter", la CNSA a mis en œuvre un travail de concertation fin 2009. Cet atelier d'échange de pratiques a réuni la Direction générale de la cohésion sociale, l'Anesm, l'Uniopss, l'ADMR, l'Unccas, l'Ancreai, mais aussi des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), conseils généraux, fédérations d'associations, associations gestionnaires... Objectif : élaborer un outil d'aide à la décision pour les porteurs de projet, les responsables et financeurs locaux, qui permette de mesurer, à la fois à domicile et en établissement et pour tout type de handicap, l'impact de cette problématique sur les travaux de planification et de programmation, les structures et les modes d'accompagnement.

POURQUOI ADAPTER LES RÉPONSES ?

Il s'avère en effet que le vieillissement des personnes handicapées pose un certain nombre de défis pour l'adaptation de l'offre médico-sociale : "accroissement des besoins de santé, évolution des modes de vie (logement, rythmes...), changements d'activités, développement des accompagnements en fin de vie",



© Foyer de vie Les Hirondelles

résume Hélène Marie qui a conduit l'atelier à la CNSA. Charles Bour, directeur d'une union mutualiste de la Drôme qui gère des structures pour adultes handicapés, dont le foyer de vie des Hirondelles, explique qu'en établissement, "les effets du vieillissement génèrent un écart important avec les plus jeunes en termes de rythmes de vie, ce qui peut remettre en cause le projet de vie d'une unité. Il faut donc pouvoir proposer aux personnes vieillissantes un projet de vie adapté avec des rythmes plus individualisés, des activités qui ne sont plus obligatoires..." Et d'insister sur la prise en compte des besoins des

professionnels : "cela passe par le développement de formations spécifiques, de lieux de parole, et la création d'une nouvelle culture de travail qui allie accompagnement éducatif et approche sanitaire". Enfin, se pose avec une acuité de plus en plus forte la question du vieillissement des aidants familiaux, qui suppose de mettre en place des solutions de répit et de séparation progressive.

COMMENT MIEUX REPÉRER LES BESOINS ?

Pour répondre à ces besoins d'adaptation de l'offre médico-sociale, l'enjeu est alors de structurer l'observation →

→ pour permettre aux promoteurs et planificateurs d'envisager le phénomène quantitativement et qualitativement, de façons individuelle et collective. Encore faut-il se mettre d'accord sur ce dont on parle. Si "un consensus s'est fait sur la nécessité de ne pas créer de nouvelle catégorie administrative liée à l'âge pour privilégier une logique de continuité dans le parcours de la personne handicapée", explicite Hélène Marie, il s'avère que 40 ans pourrait être l'âge à partir duquel un devoir de vigilance s'impose. Et ce, de la part des équipes d'évaluation des MDPH, mais aussi des structures médico-sociales. Pour Charles Bour, "il est essentiel en la matière de s'appuyer sur les regards croisés des professionnels de l'accompagnement médico-social et de la prise en charge plus médicalisée en gériatrie, en développant les coopérations, parce que les professionnels du secteur handicap n'ont pas l'habitude de repérer les signes du vieillissement".

Cette coopération, le conseil général de Saône-et-Loire s'attache à l'encourager en amont de l'élaboration de son futur schéma "convergence" en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. "Nous avons fait travailler ensemble le Coderpa et le conseil départemental consultatif des personnes handicapées, sur les réponses à apporter aux besoins spécifiques des personnes handicapées vieillissantes", illustre Sonia Decaillot, adjointe au chef de service handicap et gérontologie. Elle insiste en outre sur "l'importance d'une approche de proximité pour identifier, sur le territoire de vie des per-

Préparer la retraite des travailleurs handicapés vieillissants

C'EST DÈS 2000 que la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) a commencé à réfléchir à la question du vieillissement des travailleurs en Esat (établissements et services d'aide par le travail). Elle conduit ainsi, avec Solidel, réseau d'Esat du milieu agricole, une étude sur les attentes et les aspirations des travailleurs handicapés vieillissants. "La plupart souhaitent continuer à vivre sur le territoire, avec un accompagnement renforcé si besoin pour ceux qui vivent à domicile, et avec la possibilité d'une ouverture sur l'exté-

rieur pour ne pas être dans l'inactivité pour ceux qui vivent en foyer collectif", explique Franck Darty, de la CCMSA. Une recherche-action menée en 2005 avec Agrica et Chorum, complète ces constats avec des éléments d'analyse plus précis sur l'évolution des ressources des personnes, sur l'idée d'une cessation progressive d'activité... Elle pointe notamment la nécessité de mieux informer les personnes et leur famille. Sur ce sujet, la CCMSA travaille actuellement à l'élaboration d'un dispositif de préparation à la retraite, prévu pour 2011.

sonnes, l'évolution des besoins et les ressources existantes".

COMMENT ADAPTER L'OFFRE ?

Quant aux réponses à mettre en œuvre, "elles doivent être multiples", précise Hélène Marie. "Aucune des solutions du dispositif des personnes âgées ou de celui des personnes handicapées n'est à écarter ou à privilégier d'emblée". Ainsi, en Saône-et-Loire, "plusieurs types de réponses coexistent : Ehpad dédié ou unités de vie spécifiques au sein d'Ehpad existants, projets d'unités médicalisées au sein de foyers de vie, renforcement de l'accompagnement à domicile, développement d'un réseau d'accueillants familiaux disposant d'un double agré-

ment pour personnes âgées et handicapées... ", détaille Brigitte Brison, conseillère technique. Dans la Drôme, Charles Bour a créé un foyer de vie dédié aux personnes handicapées vieillissantes. "Il n'y a pas de solution unique, insiste-t-il. Ce qui compte, c'est de développer des réponses complémentaires et de favoriser une véritable coordination entre les acteurs". Une coordination qui pourrait être facilitée en privilégiant la logique de complémentarité entre les services et de coopération entre les professionnels intervenant sur un même territoire, comme en ont conclu les participants de l'atelier d'échange de pratiques, dont les travaux doivent être diffusés dans les prochaines semaines.

Extrait du  de mars 2010
en collaboration avec la CNSA




CONTACTS

Foyer de vie Les Hirondelles : 04 75 05 50 70
Conseil général de Saône-et-Loire : 03 85 39 57 61